

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 13 Avril 2012

*Le Conseil Municipal s'est réuni le treize Avril 2012 sur la convocation du Maire en date du 07 Avril 2012.*

*Tous les conseillers étaient présents, excepté Mr LEGRAIN Frédéric.*

*M. CLERGET Damien lit le PV de la réunion du 16 Mars 2012 : celui-ci est adopté à l'unanimité.*

*Mme COURTOIS-BENDAHMANE Catherine est élue secrétaire de séance.*

## **Subventions associations communales**

Après avoir étudié les demandes de subvention des associations communales, le Conseil Municipal décide à la majorité (Mme DUQUET Karine, M. BOUJU Bruno, membres d'associations, s'étant retirés au moment de la délibération) d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2012 :

ASSOCIATION	MONTANT
ACCA de Lavernay	300.00 €
ASCL de Lavernay	450.00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age : club des 3 Moulins	200.00 €
Comité des Fêtes	1 200.00 €
Doubs Notes	360.00 €
Les Petites Croix du Comté	200.00 €
TOTAL	2 710.00 €

Cette somme sera inscrite au BP M14 2012 au C / 6574

## **Budget communal M14 2012**

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif commune M 14 2012. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif commune M 14 2012:

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 458 176.00 €
- Recettes : 458 176.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 478 024.00 €
- Recettes : 478 024.00 €

## **Vote des taux des 3 taxes locales et de la cotisation foncière des entreprises**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes qui sont les suivants :

- taxe d'habitation : 13.27 %
- taxe foncière (bâti) : 10.76 %
- taxe foncière (non bâti) : 16.01 %
- cotisation foncière des entreprises : 11.45 %

## **Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

En application de l'article 73 de la loi n° 95101 du 02 février 1995 et du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, Mr le Maire présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

## **Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui de réviser le Plan d'occupation des sols en le faisant évoluer vers un Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de redéfinir l'affectation des sols et réorganiser l'espace communal en conformité avec les dispositions de la loi Grenelle et en compatibilité avec des documents supra-communaux qui s'imposent (Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) de l'agglomération bisontine. Le sujet sera débattu dans une prochaine réunion de Conseil Municipal. Un comité technique se réunira le 09 Mai 2012 à 20H30.

## **Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux**

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 14/03/2012 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire

Vu l'exposé du Maire ou du Président ;

Vu les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le centre de gestion du Doubs va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le centre de gestion du Doubs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Droit de préemption urbain parcelle D144**

En vertu de la délégation reçue par le Conseil Municipal, M. le Maire informe que la commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle D 144 sise 2 Rue de l'Eglise à LAVERNAY.

**Commissions communales**

Un délai de 5 jours est demandé par le Conseil Municipal pour recevoir les convocations des commissions communales.

**Compte rendu de la commission voirie**

Le Maire donne la parole à M. BOUJU Bruno pour qu'il fasse le compte rendu de la réunion du 10/04/12. Un membre de la commission reproche à M. BOUJU d'avoir reçu sa convocation pour cette réunion trop tardivement. (convocation déposée le samedi dans la boîte aux lettres et levée le mardi, le lundi étant férié). La remarque n'ayant pas été faite de façon courtoise, M. BOUJU Bruno décide de quitter la séance.

**Compte rendu SICA**

M. STIRNEMANN fait le compte rendu du SICA. Le budget du SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'AUDEUX) a été voté à l'unanimité. La participation communale reste fixée à 2.00 € par habitant. L'EMICA présente toujours un problème de gestion : le SICA va reverser 5 000.00 € et la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) 10 000.00 € pour équilibrer le budget de l'EMICA (Ecole de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux).

**Questions diverses**

Mme DENIZOT Irène fait la remarque que certaines boîtes aux lettres n'ont pas de noms. Certaines cartes d'électeur n'ont pas été distribuées. Ces cartes sont donc disponibles à la Mairie.

Mme DUQUET Karine demande que l'on offre un cadeau à M. GUILLOT Patrick pour sa participation au blog de la Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H30  
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 25 Mai 2012**

**Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 13/04/2012 :**

Subventions associations communales

Budget communal M14 2012

Vote des taux des 3 taxes locales et de la cotisation foncière des entreprises

Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux